



Quels sont mes droits suite à un accident non responsable

Par **dago**, le **11/11/2016 à 20:13**

Bonjour
Suite à un accident (En milieu d'après midi une voiture a quitté la route et est venu me percutée, j'arrivais en sens inverse)
2 blessés une nuit d'hôtel payé à mes frais en attendant que la personne que je transportais sorte le lendemain matin
Prêt un véhicule de location juste pour le retour. A ma charge les frais de péage et le plein du véhicule
J'ai un gros souci cela fait 4 semaines
L'expert a expertisé le véhicule il y a 2 semaines mais doit faire une deuxième expertise. Le garage a fermé une semaine (S 44)
depuis j'attends toujours
La GMF me dit que je n'ai pas droit à un véhicule car sur contrat 3 jours de prêt véhiculé
Mon véhicule se trouve à plus de 3 h 00 de mon domicile
Je n'en dors plus la nuit
Je n'ai plus de vie sociale
La GMF me dit d'attendre....
Quels sont mes droits ?

Par **chaber**, le **11/11/2016 à 20:38**

bonjour
[citation]La GMF me dit que je n'ai pas droit à un véhicule car sur contrat 3 jours de prêt véhicule[/citation]
c'est le contrat que vous avez souscrit
[citation]Suite à un accident (En milieu d'après midi une voiture a quitté la route et est venu me percutée, j'arrivais en sens inverse)
2 blessés une nuit d'hôtel payé à mes frais en attendant que la personne que je transportais sorte le lendemain matin [/citation]
Si vous n'avez aucune responsabilité (voir constat amiable ou constat de police), la Cour de Cassation a confirmé à maintes reprises que vous avez droit à la valeur de remplacement si mise en épave et au remboursement de tous les frais inhérents à l'accident
- carte gris
- immobilisation ou location voiture
- ...
Si le sinistre entre dans la convention IDA, 6500€, les frais ci-dessus seront pris en charge par votre propre assureur
Si votre véhicule est réparable les frais

pour le récupérer seront pris en charge par l'assistance si vous l'avez utilisée..

Par **dago**, le **19/11/2016** à **19:56**

Bonjour,
Suite à votre réponse j'ai réussi à avoir mon assurance
d'après eux je n'aurai droit qu'à 7 x 10.00€ de dédommagement ou 7 jours de location de véhicule si les travaux sont importants et c'est le cas (elle me l'a confirmé) et à aucune location ni indemnité
L'expert doit revoir mon véhicule semaine prochain
J'ai l'impression que le garage fait trainer en longueur
Est ce que je peux rapatrier ma voiture à la concession d'achat qui est en même temps agréé par mon assurance pour que je fasse avancé ce dossier

Par **chaber**, le **24/11/2016** à **17:32**

[citation]Est ce que je peux rapatrier ma voiture à la concession d'achat qui est en même temps agréé par mon assurance pour que je fasse avancé ce dossier[/citation]à vos frais
l'expert a-t-il revu le véhicule et quelles conclusion?

Par **dago**, le **27/11/2016** à **20:16**

L'expert a revu la voiture et il m'a communiqué le devis ainsi que les différents papiers à compléter dont celui-ci
Option1 céder le véhicul
Option2 Faire réparer le véhicul
Voilà ce qu'il dit
J'attire tout particulièrement votre attention sur le risque de travaux supplémentaires décelés après démontage de votre véhicul
Le montant définitif des réparations peut dépasser la valeur de votre véhicule avant sinistre et les dispositions légales prévues par le code de la route s'appliquent (articles L327-1, L327-2 et L327-3)
Dans ce cas une nouvelles expertise doit être réalisée afin de contrôler les travaux de réparations et de certifier que votre véhicule peut circuler dans des conditions normales de sécurité
La partie du coût des travaux dépassant la valeur avant sinistre restera à votre charge
Aussi je vous conseille de demander au réparateur d'établir un devis détaillé des travaux sur lequel il s'engagera
Il s'avère que l'expert a vu plusieurs fois le véhicul
2 fois avant travaux et 2 fois pendant travaux de démontage
De plus l'expert regarde sur internet le prix du véhicule et se trompe sur les différentes option et sur le prix de départ
Je trouve cela aberrant de plus le carrossier repousse les travaux et apparemment il ne commencerait pas avant début d'année
Qu'elle sont mes bras de levier
Au téléphone j'avais eu l'expert je lui avais confirmé que je faisais réparer mais je n'avais pas encore reçu son mail
Je l'ai appelé vendredi fin de journée il m'a dit qu'il aurait vu tous les travaux et qu'il n'aurait pas de surpris
Merci encore une fois de toutes vos réponse

Par **chaber**, le **27/11/2016** à **20:57**

option 2: l'expert est clair.
Le dépassement de la valeur de remplacement sera à votre charge.
[citation]Au téléphone j'avais eu l'expert je lui avais confirmé que je faisais réparer

mais je n'avais pas encore reçu son mail [/citation]faire un écrit en LRARnnrnConcernant les frais d'immobilisation: ne vous attendez pas à monts et merveilles. Le temps de cette immobilisation n'est que le temps réel cumulé par échange des piècesnnrn15J de réparations peuvent n'entraîner que 7 jours d'immobilisation.nnrnC'est à vous de voir la solution que vous voulez adopter

Par **dago**, le **27/11/2016** à **21:52**

Ok mercirnEn définitive il ne faut pas acheter de voiture il suffit de faire de la location comme ça il n'y a pas d'arnaque d'assurancernAssurance tout risque et pas en tortrnVoilà des mois de travail gâché par un idiot qu'il roule en irresponsable sans compter les reproches de mon responsable suite au soucis que cela me cause

Par **chaber**, le **28/11/2016** à **11:34**

bonjournnrnconsultez le liennnrn<http://www.argusdelassurance.com/jurisprudences/dossier/la-reparation-des-consequences-materielles-de-l-accident-automobile-en-droit-commun.35733>
nnrncette revue fait référence dans le domaine de l'assurance